

SOS Loire Vivante : vingt ans et un combat qui se poursuit dans la vallée

le 07.07.2009 04h00



Vingt ans. Le bel âge, l'âge de toutes les expériences. C'est l'âge de l'association SOS Loire Vivante. Mais en terme d'expérience, l'association a déjà une belle histoire à son actif : le sauvetage de toute une vallée où coule la Loire. Ce fut la grande épopée du barrage de « Serre-de-la-Fare », que la mobilisation de SOS Loire Vivante avait permis de faire couler avec le Plan Loire en janvier 1994.

C'est donc pour honorer ces luttes que l'association se retrouvait sur les terres qui ont fait sa gloire, entre le « Pont de Chadron » et le village de « Colempce », ce week-end.

Mais au-delà, ces vingt ans marquent aussi les nouveaux chantiers de l'association. A commencer par le devenir des terrains de la vallée de la Loire, rachetés dans les années quatre-vingt-dix pour le projet du barrage de « Serre-de-la-Fare ». Au départ, l'EPL (Établissement public Loire) prévoyait une rétrocession au conseil général. Rétrocession dont n'a pas voulu le Département. « L'EPL a donné son accord pour que l'on conserve une homogénéité dans la gestion de ces terrains », expliquait Roberto Epple, le président de SOS Loire Vivante, dimanche après-midi. En clair, cela signifie que les terrains ne seront pas

revendus mais leur gestion confiée au conservatoire des espaces naturels et paysages d'Auvergne dans un premier temps. « Les exploitants pourront toujours louer ces terrains, ajoute Roberto Epple, en attendant 2012 et le nouveau plan Loire. C'est à ce moment que se réglera définitivement l'avenir de ces 430 hectares par un bail à long terme à une structure restant à créer. »

Une avancée significative pour l'association qui, par ailleurs, envisage de faire classer le noyau de cette vallée de la Loire en biosphère Unesco.

Rémi Barbe